



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 31/03/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
11	11

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, MIEHE Jérémie, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

Absents :

Date de la Convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

Mme Maryse ALCOUFFE a été nommée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE BELCASTEL_DE_2026_37
--

Vu l'Article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;
Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;
Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,



Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2025 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Considérant que les prévision budgétaires 2025 sont les suivantes :

BP 2025 IIIA total DI cumulées	1 149 976,14
-RAR	-437 192,85
-001	
-1641	-13 134,13
-Opé ordre	
+DM	
	699 649,16
25 %	174 912,29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2026 :

Chapitre Opérations	ou	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2026
Chapitre 21		2113	Remise en état du camping et des berges de l'Aveyron à la suite des inondations	9 648.00 €
Chapitre 21		2113	Réalisation d'un terrain de boules au camping	4 917.00 €
Chapitre 21		2188	Achat de Bornes électriques, équipements électriques et équipements sanitaires pour le camping à la suite des inondations	17 154.65 €
Chapitre 21		2184	Tables extérieures	750 €
TOT				32 469.65 €

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.



Vote : Pour : 11 ; Contre : 11 ; Abstentions : 11.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance
Madame Maryse ALCOUFFE

Acte rendu exécutoire par
- Publication le 08/04/2026
- Transmission au contrôle de légalité le 08/04/2026